

SCP BLANQUER CROIZIER CHARPY SELMO

Avocat au Barreau de NARBONNE
demeurant 28, Boulevard GAMBETTA 11100 NARBONNE
TEL 04.68.90.17,17 FAX 04.48.16.06.13

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Adjudication fixée à l'audience des criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CARCASSONNE (AUDE) au Palais de Justice :
28 Boulevard Jean Jaurès, Le :

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 à 09 heures 30

A LA REQUETE

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**, société coopérative à capital variable, régie par les articles L.512-20 à L.512-54 du Code Monétaire et Financier, et par l'ancien livre V du Code Rural, inscrite au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 492 826 417, dont le siège social est avenue du Montpelliéret, MAURIN, 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice, es qualité, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître David SARDA, avocat au Barreau CARCASSONNE, membre de la SELARL SAINTE-CLUQUE SARDA LAURENS, demeurant 37 boulevard Jean Jaurès 11000 CARCASSONNE

Ayant pour avocat plaident Maître Bruno BLANQUER de la SCP BLANQUER CROIZIER CHARPY SELMO, Avocat au Barreau de NARBONNE, demeurant 28, Boulevard GAMBETTA 11100 NARBONNE, tel : 04.68.90.17.17, mail : scp.blanquer@b3cpc.com

L'adjudication aura lieu en deux lots pardessus la ou les mises à prix ci-après indiquées

DESIGNATION DES BIENS

Commune de **PECHARIC ET LE PY (AUDE)**

1^{ER} Lot de la vente :

Il s'agit d'une maison d'habitation avec plusieurs terrains attenants :

Section A N° 380 « LE VILLAGE » pour une contenance de 37a 15ca en nature de pré

Section A N° 382 « LE VILLAGE » pour une contenance de 08a 15ca en nature de sol

Section A N° 386 « LE VILLAGE » pour une contenance de 10a 92ca en nature de pré

Section A N° 388 « LE VILLAGE » pour une contenance de 04ca en nature de sol

Section A N° 389 « LE VILLAGE » pour une contenance de 60ca en nature de sol

Section A N° 428 « LE VILLAGE » pour une contenance de 45ca en nature de pré

Section A N° 429 « LE VILLAGE » pour une contenance de 49ca en nature de sol

Le bien est vide de toute occupation.

SUR UNE MISE A PRIX DE :

CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000,00 EUROS)

Offertes par le poursuivant, outre les clauses et conditions du présent cahier des charges.

2^{ème} Lot de la vente

Section A N° 415 « LE MOULIN » pour une contenance de 1ha 94a 73ca en nature de Terre, parcelle non constructible

Section A N° 417 « LE MOULIN » pour une contenance de 2a 39ca en nature de Terre

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances, et circonstances, droit de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

SUR UNE MISE A PRIX DE :

CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUROS)

Offertes par le poursuivant, outre les clauses et conditions du présent cahier des charges.

Visite prévue le **Jeudi 20 août 2026 à 10 heures** avec le concours de la SELARL AUXILIA JURIS Commissaires de justice
76 allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE –TEL 04.68.25.03.31

ADJUDICATION ET CAHIER DES CHARGES

Les biens ci-dessus décrits seront vendus à l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CARCASSONNE au Palais de Justice 28 Bd Jean Jaurès 11000 CARCASSONNE où peut être consulté, au Greffe du Juge de l'Exécution, le cahier des conditions de la vente ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

ENCHERES

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat exerçant près LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CARCASSONNE
Pour extrait Maître Bruno BLANQUER
AVOCAT associé, signé